



Commission de l'agriculture

2152 - Développement des filières

Aide aux ateliers de transformation en zone de montagne

Rapport n° CP/2013/290

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général l'attribution d'aides départementales au titre de la création ou la rénovation de locaux de transformation et de vente en zone Massif Vosgien.

Afin de contribuer au maintien d'une agriculture de montagne et de promouvoir une utilisation durable des espaces, la Région et les deux Départements ont décidé de poursuivre et de développer une politique régionale en faveur du Massif Vosgien pour la période 2007-2013.

Les programmes d'actions proposées ont été approuvés lors de la séance plénière du Conseil Général le 16 juin 2008.

L'intervention départementale au titre de la création ou l'amélioration de locaux de transformation et de vente se traduit par une aide à hauteur de 15% d'un montant d'investissement plafonné à 90 000 € pour les locaux neufs et 80 000 € dans le cas d'extension ou d'aménagement.

Il convient de se prononcer sur les propositions d'aides, figurant en annexe, en faveur de deux ateliers de transformation et de vente représentant un engagement départemental de 5 576,44 €.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputables comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35385	204-20422-928	132 000,00 €	22 719,91 €	5 576,44 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant en annexe, des subventions d'un montant total de 5 576,44 € au titre de l'aide départementale aux ateliers de transformation et de vente en zone de montagne.

Les subventions seront versées aux bénéficiaires sur présentation de factures justificatives certifiées acquittées.

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of the name André Klein-Mosser.

André KLEIN-MOSSER